

Référendum

contre la loi fédérale du 17 mars 2017 sur la réforme «Prévoyance vieillesse 2020»

publiée dans la Feuille fédérale le 28 mars 2017

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la Loi fédérale du 17 mars 2017 sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 soit soumise au vote du peuple. Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature.

Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du Code pénal.

Canton :	N° postal :	Commune politique :
----------	-------------	---------------------

N°	Nom / Prénoms écrire de sa propre main et si possible en majuscules	Date de naissance			Adresse exacte Rue et numéro	Signature manuscrite	Contrôle laisser en blanc
		Jour	Mois	Année			
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

Expiration du délais référendaire: 06.07.2017

À renvoyer, même incomplet, au plus vite et jusqu'au **12 juin 2017** au plus tard à :

Bon à Savoir, référendum P2020, avenue de la Rasude 2, CP 150, 1001 Lausanne

Le comité référendaire se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires.

Le/la fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu : _____ Signature manuscrite : _____

Date : _____ Fonction officielle : _____

Sceau :